

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : 3ème répartition de l'enveloppe Congrès

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décider d'allouer, au titre de l'exercice 2016, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 40 679 € pour l'organisation de congrès dans le département, conformément aux tableaux annexés au rapport.

La dépense globale correspondante, soit 40 679 € sera prélevée sur les crédits 2016 inscrits au budget départemental 2016 sur les imputations budgétaires suivantes :

- 28 389 € au chapitre 65, fonction 94, article 65738,
- 12 290 € au chapitre 65, fonction 94, article 6574

dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOpte
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée